

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 20 décembre 2021 à 18 h 15**

Date de convocation : 14 décembre 2021

Date d'affichage : 27 décembre 2021

**Étaient présents** : Julie CLERGET - Jean-Michel COMTE - Jean-Luc CROISERAT – Frédéric FUMEY - Nathalie GOUHOT – Jean-Claude HALBOUT – Sandrine LAINE - Jean-Michel LEBRUN - Pascal MOINE - Monique PROST – Christine RIOTTE - Sylvie TISSIER – Linda VULETIC

**Absents excusés** : Sophie GOYET (procuration à Christine RIOTTE)  
Marie-Aude NIEL (procuration à Linda VULETIC)  
David TETU (procuration à Jean-Luc CROISERAT)  
Florian VINDIGNI (procuration à Sylvie TISSIER)

**Absents** : Emilie GONZALEZ - Romain VULETIC

**Secrétaire** : Pascal MOINE

\* : \* : \* : \* : \*

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2021.

Pour le présent ordre du jour, Madame le Maire demande l'ajout des points suivants :

- 8. Aménagement du parking au 7 rue des Anciennes Forges - Demande de DETR, d'amendes de police et de dotation relance du Conseil Départemental
- 9. Réfection du parking de la salle des fêtes – rue des Chênes - Demande de DETR
- 10. Travaux d'aménagement de la place et du carrefour du Pasquier – Demande de DETR et de DST

L'ordre du jour est donc le suivant :

1. Autorisation de mandatement des dépenses 2022
2. Aménagement aire de jeux – demande de Fonds de concours C.A.G.D. et de DST
3. Travaux d'isolation du groupe scolaire – demande de DETR
4. Nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole
5. Création d'emplois d'agents recenseurs
6. Prise en charge des appareils auditifs d'un agent classé travailleur handicapé
7. Convention commune/lotisseur privé
8. Aménagement du parking au 7 rue des Anciennes Forges - Demande de DETR, d'amendes de police et de dotation relance du Conseil Départemental
9. Réfection du parking de la salle des fêtes – rue des Chênes - Demande de DETR
10. Travaux d'aménagement de la place et du carrefour du Pasquier – Demande de DETR et de DST
11. Tarifs remplacement vaisselle salle des fêtes et salle polyvalente
12. Rapport marchés contractés
13. Divers

## 1. Autorisation de mandatement des dépenses 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le mandatement des dépenses d'investissement 2022 dans la limite du quart des crédits inscrits l'année 2021, soit :

CHAPITRE	MONTANT INSCRIT EN 2021	MONTANT AUTORISE EN 2022
<b>BUDGET GENERAL</b>		
21	466 235,00 €	114 493,00 €
23	181 246,00 €	45 311,00 €
<b>BUDGET ANNEXE "POLE SANTE"</b>		
21	4 000,00 €	1 000,00 €
23	5 000,00 €	1 250,00 €

## 2. Aménagement aire de jeux – demande de Fonds de concours C.A.G.D. et de DST

Madame le Maire explique que la commune possède un terrain inoccupé jouxtant l'aire de jeux actuelle, ce qui offre la possibilité d'agrandir cet espace situé aux abords de l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de réaliser des travaux d'aménagement de l'aire de jeux, selon devis de travaux pour un montant global de 41 640,50 € HT ;
- sollicite une subvention dans le cadre du fonds de concours de la communauté d'agglomération du Grand Dole au taux de 50 % du reste à charge de la commune après déduction des subventions ;
- sollicite une subvention dans le cadre de la DST au taux de 33 % ;
- s'engage à réaliser les travaux conformément au plan de financement suivant :

➤ Travaux pour un montant HT subventionnable de :	41 640,50 €
➤ Subvention fonds de concours :	13 949,57 €
➤ Subvention DST 33 % :	13 741,37 €
➤ Autofinancement HT :	13 949,57 €
- s'engage à prendre en charge la part d'autofinancement ;
- sollicite l'autorisation de préfinancer les travaux ;
- autorise le Maire ou les Adjointes à signer le marché à intervenir.

Madame Nathalie GOUHOT sort de la salle à 18 h 40.

### **3. Travaux d'isolation du groupe scolaire – demande de DETR**

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'isolation du groupe scolaire pour faire des économies d'énergie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de réaliser des travaux d'isolation du groupe scolaire, selon devis de travaux pour un montant global de 24 554,50 € HT ;
- sollicite une subvention dans le cadre de la DETR au taux de 60 % ;
- s'engage à réaliser les travaux conformément au plan de financement suivant :

➤ Travaux pour un montant HT subventionnable de :	24 554,50 €
➤ Subvention DETR 60 % :	14 732,70 €
➤ Autofinancement HT :	9 821,80 €
- s'engage à prendre en charge la part d'autofinancement ;
- sollicite l'autorisation de préfinancer les travaux ;
- autorise le Maire ou les Adjointes à signer le marché à intervenir.

### **4. Nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole**

Par délibération n° GD 89-21 du 30 septembre 2021, le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole afin de modifier le nombre maximum de membres du Bureau Communautaire et d'y intégrer, parmi les compétences facultatives, la création d'une police intercommunale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole afin d'y intégrer l'ensemble des éléments énoncés dans la délibération n°GD 89-21 du Conseil Communautaire du 30 septembre 2021 en conformité avec l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **5. Création d'emplois d'agents recenseurs**

Le Maire de Foucherans,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- La création d'emplois de non titulaires en application de l'article 3/1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à raison de 4 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps complet, pour la période allant :

\* du 4 au 11 janvier 2022 : séances de formation et tournées de reconnaissance,

\* du 20 janvier au 19 février 2022 pour le recensement,

- La rémunération est calculée sur la base de l'indice brut 354,

- Les agents recenseurs recevront un montant forfaitaire suivant les tarifs en vigueur pour chaque séance de formation.

#### **6. Prise en charge des appareils auditifs d'un agent classé travailleur handicapé**

Madame le Maire explique que dans le but de garantir la sécurité de Monsieur Pascal MAURICE, adjoint technique au sein du service technique, dont les facultés auditives sont fortement restreintes, doit être appareillé. Un dossier a été déposé auprès de la FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) pour financer le restant dû.

Pour éviter à l'agent de régler la facture, Madame le Maire propose de payer le montant du restant dû en attendant le versement l'aide de la FIPHFP à l'entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le paiement direct du restant dû d'un montant de 311,16 € TTC pour l'appareillage de Monsieur Pascal MAURICE à AUDITION +.

*Madame Nathalie GOUHOT rejoint le conseil municipal à 19 h 00.*

#### **7. Convention commune/lotisseur privé**

Vu la délibération du 17 mars 2014 n° D2 – 17032014 concernant la convention de transfert des équipements du lotissement privé de Mr François LAVRUT sur ses parcelles cadastrées AK13 et 14,

Considérant qu'un nouveau conseil municipal a été mis en place en 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou les adjoints à signer la convention entre la commune et le lotisseur privé, Mr François LAVRUT.

## **8. Aménagement du parking au 7 rue des Anciennes Forges - Demande de DETR, d'amendes de police et de dotation relance du Conseil Départemental**

Madame le Maire explique que les travaux de construction de la salle polyvalente et du pôle santé sont terminés. Il faut maintenant aménager le parking.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de réaliser des travaux d'aménagement du parking au 7 rue des Anciennes Forges, selon devis de travaux pour un montant global de 151 159,97 € HT ;
- sollicite une subvention dans le cadre de la DETR au taux de 50 % ;
- sollicite une subvention dans le cadre des amendes de police au taux de 25 % ;
- sollicite une subvention dotation relance du conseil départemental ;
- s'engage à réaliser les travaux conformément au plan de financement suivant :

➤ Travaux pour un montant HT subventionnable de :	151 159,97 €
➤ Subvention DETR 50 % :	75 579,99 €
➤ Amendes de police 25 % :	37 789,99 €
➤ Subvention Dotation Jura relance du conseil départemental :	2 500,00 €
➤ Autofinancement HT :	35 289,99 €
- s'engage à prendre en charge la part d'autofinancement ;
- sollicite l'autorisation de préfinancer les travaux ;
- autorise le Maire ou les Adjointes à signer le marché à intervenir.

## **9. Réfection du parking de la salle des fêtes – rue des Chênes - Demande de DETR**

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de réfection du parking de la salle des fêtes, situé rue des Chênes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de réaliser des travaux de réfection du parking de la salle des fêtes, situé rue des Chênes, selon devis de travaux pour un montant global de 18 310,00 € HT ;
- sollicite une subvention dans le cadre de la DETR au taux de 60 % ;
- s'engage à réaliser les travaux conformément au plan de financement suivant :

➤ Travaux pour un montant HT subventionnable de :	18 310,00 €
➤ Subvention DETR 60 % :	10 986,00 €
➤ Autofinancement HT :	7 324,00 €
- s'engage à prendre en charge la part d'autofinancement ;
- sollicite l'autorisation de préfinancer les travaux ;
- autorise le Maire ou les Adjointes à signer le marché à intervenir.

## 10. Travaux d'aménagement de la place et du carrefour du Pasquier – Demande de DETR et de DST

Madame le Maire explique qu'il est opportun d'aménager la place et le carrefour du Pasquier dans la continuité des travaux du centre du village.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de réaliser des travaux d'aménagement de la place et du carrefour du Pasquier, selon devis de travaux pour un montant global de 325 098,50 € HT ;
- sollicite une subvention dans le cadre de la DETR au taux de 60 % ;
- sollicite une subvention dans le cadre de la DST au taux de 20 % ;
- s'engage à réaliser les travaux conformément au plan de financement suivant :
 

➤ Travaux pour un montant HT subventionnable de :	325 098,50 €
➤ Subvention DETR 60 % :	195 059,10 €
➤ Subvention DST 20 % :	65 019,70 €
➤ Autofinancement HT :	65 019,70 €
- s'engage à prendre en charge la part d'autofinancement ;
- sollicite l'autorisation de préfinancer les travaux ;
- autorise le Maire ou les Adjointes à signer le marché à intervenir.

## 11. Tarifs remplacement vaisselle salle des fêtes et salle polyvalente

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les tarifs de remplacement de la vaisselle et de petit matériel à la salle des fêtes et à la salle polyvalente, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, comme suit :

MATERIEL	COUT A L'UNITE (en €)
Assiette plate	5.00
Assiette creuse	5.00
Grande assiette	4.00
Assiette à dessert	3.50
Coupe & Flûtes	1.50
Verre à vin	1.00
Verre à eau	1,50
Verre ordinaire	1.00
Tasse à café	2.00
Soucoupe	1.50
Fourchette	1.00
Couteau	1.50
Cuillère à café	1.00
Cuillère à soupe	1.00
Plat ovale inox 34 cm (plat)	6.00
Plat ovale inox 40 cm (creux)	17.00
Plat inox 60 cm (plat)	16.00
Saladier	6.00
Pichet à eau	3.50
Bol	2.00

<b>MATERIEL</b>	<b>COUT A L'UNITE (en €)</b>
Corbeille à pain	7.00
Plateau	28.50
Louche (petite)	4.00
Louche (grosse)	14.00
Ecumoire	14.00
Couteau à pain	8.50
Seau à champagne	19.50
Planche à découper	19.50
Tire – bouchon petit	6.00
Tire – bouchon grand	67.00
Cafetière	335.00
Pichet isotherme	47.00
Grand balai	12.00
Sac poubelle 100l	0.10

## 12. Rapport marchés contractés

<b>Nom des entreprises</b>	<b>Définition</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>N° mandat</b>	<b>Date de paiement</b>
SERGE ROUX	MO Construction salle polyvalente - Acompte 11	1 078.28 €	100/1429	29/11/2021
AS3i ELECTRICITE	Travaux électriques EM	3 406.80 €	100/1424	29/11/2021
JARDINERIE JURASSIENNE	PLANTATION ARBRES PLACE LAHIE X4 - MAIRIE X1 - RUE JOLY X1	528.12 €	100/1426	29/11/2021
BENETRUY TP	Création infrastructures forestière Bois de la Mange	37 358.74 €	100/1425	29/11/2021
KOZMICK	Acompte réfection toiture fond gauche côté sud (ancien bâtiment ETAPES)	8 321.30 €	100/1427	29/11/2021
KOZMICK	Réfection toiture fond gauche coté nord (ancien bâtiment ETAPES)	25 525.33 €	100/1428	29/11/2021
AMAZON	Table haute pliante lot de 2 + housse de table x 2	121.97 €	104/1485	8/12/2021
AMAZON	Table haute pliante lot de 2 + housse de table x 2	121.97 €	104/1485	8/12/2021
AMAZON	Table haute pliante lot de 2 + housse de table x 2	121.97 €	104/1485	8/12/2021
SL MAINTENANCE CHAUFFAGE	Changement chaudière Ecole maternelle	9 917.00 €	104/1486	8/12/2021

## 13. Questions diverses

Néant.

**Fin de séance à 19 H 25**